

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **11 DECEMBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER, Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIN représentée par Hubert MARCHAIS

Eric LEMAIRE représentée par Bernard RIO

Audrey LYS représentée par Laurence BARTHELEMI

Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN

Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY

Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON

Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

5 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 29

Objet : Fusion des écoles maternelle et élémentaire de Vaux en un seul établissement scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2121-30, repris par l'article L.212-1 du Code de l'Education,

Considérant la proposition, conçue conjointement avec l'Education nationale, de pérenniser l'organisation expérimentée depuis septembre 2024, après le départ du précédent directeur de l'école maternelle, d'une direction unique pour les deux établissements qui composaient jusqu'ici le groupe scolaire de Vaux,

Considérant les éléments positifs de ce fonctionnement relevés par les différents acteurs de la communauté éducative et le résultat du vote consultatif organisé lors du conseil d'école du 4 novembre 2025 (avec vingt-huit voix pour et deux abstentions),

Considérant la nécessité, pour rendre cette organisation pérenne, de procéder à la fusion des deux établissements en une seule école primaire,

Considérant que l'avis de M. le Préfet a été sollicité en date du 24 novembre 2025,

Après avis de la commission Affaires sociales, petite enfance et affaires scolaires du 3 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à la majorité :

• 26 voix POUR
Réception par le Préfet : 16-12-2025
Publication le : 16-12-2025

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU
PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER, Bernard
RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Audrey MERI, Dominique DE
GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK,
Frédérique BACQUET, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT,
Nathalie JOUNEAU, Stéphane IMBERT

• 3 ABSTENTIONS

Messieurs et Mesdames : Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE

APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire de Vaux en un seul établissement d'enseignement primaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document ou à effectuer toute démarche s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 11 décembre 2025



La secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise